



Réf. Farde e-Assemblées : 2403692

N° OJ : 15

Projet d'Arrêté - Conseil du 31/05/2021

Objet : Asbl "Diogènes".- Collectif Morts de la rue.- Subside : 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117;

Vu la demande d'un subside de fonctionnement introduit par l'asbl Diogènes;

Vu l'objet social de l'asbl Diogènes qui poursuit un but d'utilité publique à savoir, lutter contre l'exclusion sociale notamment en organisant des cérémonies d'adieu pour les sans-abris en respectant les convictions de vie et la religion de la personne;

Considérant que le crédit nécessaire est prévu à l'article 79001/332/02 du budget ordinaire de 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside de fonctionnement de 5.000,00 EUR à l'asbl "Diogènes" - Collectif Morts de la rue à l'article 79001/332/02 du budget ordinaire de 2021.

Annexes :